

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Sécurité et coopération européenne  
**Autor:** Rickli, Jean-Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514551>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

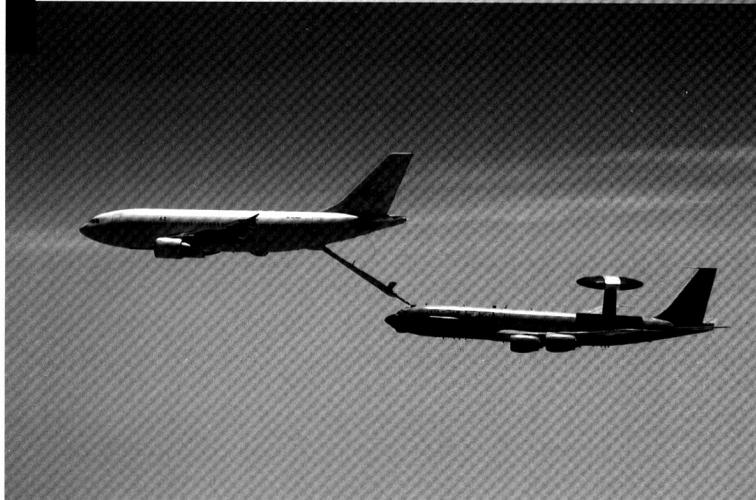
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Un Airbus MRTT ravitaille un E-3 de l'OTAN. Jusque ici, la coopération entre Etats européens s'est surtout réalisée dans le domaine de l'alerte avancée (AWACS), du transport aérien et de la formation des pilotes.

## *International*

### Sécurité et coopération européenne (1<sup>e</sup> partie)

**Dr. Jean-Marc Rickli**

Président, Groupe d'études stratégiques de l'Université de Genève (GESUG). Professeur de Relations internationales, Université Webster, Genève.

**U**n observateur de l'évolution de l'espace géostratégique européen ne peut être que surpris par la transformation de cet espace durant ces vingt dernières années. Alors que l'Europe fut durant les deux derniers siècles l'épicentre des rivalités mondiales et le continent ayant connu le plus de victimes, l'évolution du vieux continent depuis la chute du mur de Berlin marque une césure fondamentale avec son histoire. Ceci était loin d'être une fatalité comme le démontrent les thèses émises dès la fin de la guerre froide par certains théoriciens réalistes des relations internationales pour qui le dégel des relations est-ouest offrirait une opportunité à l'Allemagne pour se réarmer y compris de manière nucléaire afin de dominer l'Europe. Deux décennies plus tard, ces prédictions totalement erronées nous font doucement sourire car elles illustrent la difficulté de la prospective en relations internationales. Elles démontrent également la révolution géostratégique qui a balayé l'Europe. La logique de confrontation ayant laissé place à la coopération. Cet article offre un tour d'horizon des différentes formes de coopérations en matière de sécurité en Europe. Il se focalise sur deux institutions, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne (UE). Il conclut par la valeur ajoutée que la coopération amène à la politique de sécurité des petits Etats européens.

L'évolution la plus frappante dans le domaine de la sécurité européenne au lendemain de la Guerre froide est l'institutionnalisation croissante du continent européen. Ce phénomène est tout d'abord une réponse aux transformations de l'environnement sécuritaire dues à la globalisation. Cette dernière provoque des phénomènes d'interdépendance très importants qui fournissent aussi bien de nouvelles opportunités stratégiques mais créent également de nouveaux risques qui vont bien au-delà de la dimension purement militaire. La compréhension de la sécurité a ainsi évolué d'une logique territoriale nationale à celle basée sur la protection de l'être humain.

Une seconde conséquence directe de la fin de la Guerre froide en Europe a été la création de nouveaux Etats, petits pour la plupart. Comme mentionné dans un article précédent, les options stratégiques des petits Etats se sont traditionnellement présentées sous deux formes: défensive et coopérative. La première mise sur la maximisation de la souveraineté étatique en exploitant ses propres avantages territoriaux. La seconde par contre, troque une partie de la souveraineté en faveur de garanties de sécurité offertes par la mise en commun de ressources au sein d'une alliance.

La transformation de l'espace géostratégique après la Guerre froide a donc réduit les options stratégiques des Etats européens et ce d'autant plus qu'ils sont petits et ont donc des ressources limitées par définition. Ainsi, l'élargissement du spectre sécuritaire aussi bien quant à ses référents, ses dimensions opérationnelles et ses vecteurs surpassé les capacités physiques, financières et humaines des Etats modernes. La notion d'indépendance dans le domaine de la sécurité devient ainsi une chimère. La seule option stratégique crédible, ne serait-ce que pour des raisons financières, devient la coopération internationale. L'évolution de la coopération en matière de sécurité et de défense en Europe, notamment au sein de l'OTAN et de l'UE démontre clairement cette tendance.

Immédiatement après la chute du mur de Berlin, les Etats membres de l'OTAN ont élaboré un Nouveau Concept Stratégique en 1991. Ce dernier adopta une vision élargie de la sécurité en substituant la notion de défense territoriale par celle de la défense de l'intérêt commun. Ainsi, les missions de défense territoriale furent réduites au profit de celle des missions de gestion de crise. Au niveau politique, la coopération avec les anciens adversaires de l'Est devint un but stratégique en soi. L'OTAN se dota des institutions appropriées pour atteindre ces objectifs. Ainsi le 20 décembre 1991, le Conseil de Coopération Nord Atlantique (COCONA) fut créé. Sa mission était de fournir un organisme qui permette d'appréhender

les problèmes de sécurité sur le continent européen à travers une perception commune des enjeux de sécurité. Il était composé des seize membres de l'Alliance ainsi que des anciens pays du Pacte de Varsovie. Son succès fut tel que moins de six mois après sa création il accueillit douze nouveaux membres : les onze républiques de la Communauté des Etats indépendants (CEI) ainsi que l'Albanie.

En janvier 1994, l'OTAN se dota d'un nouveau programme de coopération appelé « Partenariat pour la Paix » (PpP). Les membres du COCONA ainsi que les autres pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) y furent invités. Le PpP se veut moins politique et plus opérationnel que le COCONA notamment en aidant et en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque Etat membre dans leur processus de restructuration de leurs forces armées. La finalité de ce dernier étant de créer les conditions cadres à la participation aux opérations de maintien de la paix internationale et notamment à celles conduites par l'OTAN.

En 1997, le COCONA fut remplacé par le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Ce dernier tout en servant de cadre politique doit permettre un partenariat renforcé et plus opérationnel entre les pays membres de l'Alliance et ceux qui participent au Partenariat pour la Paix. Le CPEA et le PpP sont régis par deux principes communs : l'ouverture à tous et l'autodifférenciation qui permet aux Partenaires de décider d'eux-mêmes du degré et des domaines de coopération avec l'Alliance.

Par la suite, lors de sommets successifs de l'OTAN, des améliorations sont apportées aux nouvelles institutions otaniennes. Elles ont pour but le renforcement de la consultation politique ainsi que l'accroissement de la participation des Partenaires à la prise de décision et à la planification du PpP. En bref, elles visent à rendre ces institutions plus opérationnelles. De nouvelles initiatives sont également créées tel que le concept de capacités opérationnelles (OCC) qui visent à l'amélioration de l'aptitude des forces de l'Alliance et des Partenaires à opérer ensemble lors des opérations PpP de l'OTAN. L'OCC joue un rôle fondamental dans le processus de certification qui garantit l'interopérabilité des forces armées avec les standards OTAN.

Les années nonante virent le renforcement de la coopération dans l'espace euro-atlantique principalement à travers le développement de nouvelles institutions. Le succès de ces dernières allait cependant paradoxalement réduire leur importance dans les années 2000. En ce qui concerne la fonction de socialisation de ces institutions, notamment par la diffusion de normes et de standards, une fois ces derniers intégrés dans le processus de restructuration des forces armées et de la politique de sécurité, le rôle du processus de Planification et de révision (PARP) du Partenariat pour la Paix devint moins central. Le PARP est en effet un mécanisme clé dans la coopération et la coordination entre l'OTAN et ses Partenaires. Toujours basée selon le principe

d'autodifférenciation, l'Alliance à travers le PARP suit de manière bilatérale l'uniformisation aux standards OTAN des forces armées des ses Partenaires. Cependant le plus grand succès du processus de socialisation de l'OTAN fut que de nombreux Partenaires devinrent des Etats membres. En effet, le PpP se transforma peu à peu en antichambre à l'adhésion à l'OTAN. Cette dernière s'agrandi par trois vagues d'élargissement en 1999, 2004 et 2009 si bien que le ratio Etats membres-Partenaires qui était en faveur des Partenaires durant les années nonante s'inversa durant la première décennie des années 2000. Actuellement, l'OTAN compte 28 Etats membres et 22 Partenaires dont la Suisse.

Durant les années 2000, l'OTAN crée également des initiatives qui offrent des mécanismes de coopération différenciée avec l'Alliance. Ainsi, lors du sommet de Prague de 2002, une réorientation du partenariat aboutit notamment au Plan d'action individuel pour le partenariat (IPAP) qui permet à l'OTAN d'apporter une assistance sur mesure aux Partenaires intéressés et de faire en sorte qu'ils se rapprochent encore davantage de l'OTAN. Actuellement huit Etats font partie de ce programme. Une étape obligatoire avant l'adhésion à l'OTAN est la participation au Plan d'action pour l'adhésion (MAP). Ce programme permet à l'OTAN de conseiller, d'accompagner et d'évaluer les progrès effectués par les futurs Etats membres dans la réforme de leur politique de défense en vue de leur adhésion. Tous les Etats qui ont rejoint l'OTAN en 2004 et 2009 y ont participé. Actuellement, la Macédoine et le Monténégro en font partie et la Bosnie-Herzégovine y a été invitée.

Finalement, les intérêts et les opérations au-delà de la zone euro-atlantique ont poussé l'Alliance à créer des mécanismes de coopération globaux. Ainsi, le Dialogue méditerranéen créé en 1994 vise à associer les pays du pourtour méditerranéen à la sécurité de la région. Il comprend actuellement sept Etats. Le principe de fonctionnement est bilatéral (OTAN+1) et les mêmes principes de non-discrimination et d'autodifférenciation que ceux du PpP y sont appliqués. Le Dialogue complète et renforce des efforts similaires de la part de l'Union Européenne (processus de Barcelone, Partenariat euro-méditerranéen) ou de l'OSCE (Partenariat pour la Méditerranée et l'Initiative méditerranéenne). Lors du sommet d'Istanbul de 2004, les dirigeants de l'OTAN choisirent de lancer un véritable partenariat avec les pays du Moyen-Orient. L'Initiative de coopération d'Istanbul comporte actuellement quatre Etats et vise à renforcer la sécurité et la stabilité de la région en encourageant notamment la coopération militaire, l'interopérabilité et la lutte contre le terrorisme. Au niveau global, l'OTAN coopère également dans des opérations militaires avec les pays dits de « contact. » Ceux-ci comprennent notamment l'Australie, la Corée du Sud, le Japon et la Nouvelle Zélande. Ces Etats partagent les mêmes valeurs que l'OTAN ainsi que des intérêts stratégiques communs.

.....  
A suivre.